

Hospisanté by néoliane

Produit santé non responsable





TABLEAU DES GARANTIES Néoliane HOSPISANTÉ





Adhésion possible à partir de 55 ans et sans limite d'âge

Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime Obligatoire et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO). Sauf mention explicite contraire, les forfaits exprimés en euros interviennent en complément du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie, par Assuré.

_						
HOSPITALISATION - La carence et les limitations ne sont pas appliquées en cas d'accident (1)(2)	HS1	HS2	HS3	HS4	HS5	HS6
SECTEUR CONVENTIONNÉ ET NON CONVENTIONNÉ (y compris en ambulatoire et à don	nicile)					
Forfait journalier hospitalier- Non remboursé durant les 3 premiers mois d'adhésion	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réel
Frais de séjour remboursés par le RO ⁽³⁾ - <i>Limités à 100% durant les 3 premiers mois d'adhésion</i>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réel
Honoraires						
Chirurgie et anesthésie pour les médecins adhérents et non adhérents à l'OPTAM/ OPTAM-CO*- <i>Limitées à 100% durant les 3 premiers mois d'adhésion</i>	150%	300%	400%	100%	300%	400%
Chambre particulière (hors ambulatoire) ⁽⁴⁾ Non remboursée durant les 3 premiers mois d'adhésion	40€ / jour	75€ / jour	90€ / jour	45€ / jour	75€ / jour	90€ / jou
Lit accompagnant enfant et adulte - <i>Non remboursé durant les 3 premiers mois d'adhésion</i>	5€ / jour	15€/jour	15€ / jour	15€ / jour	15€ / jour	15€ / jou
SOINS COURANTS						
Médicaments	-	-	-	100%	100%	100%
Honoraires						
Médecins généralistes et spécialistes adhérents et non adhérents à l'OPTAM/OPTAM-CO*	-	-	-	100%	150%	250%
SP DENTAIRE						
▲ Néoliane HospiSanté ne prend pas	en charge le re	emboursement o	des frais dentai	res.		
ॐ OPTIQUE						
▲ Néoliane HospiSanté ne prend pas	en charge le r	emboursement	des frais optiqu	es.		
SERVICES						
Tiers payant national Viamedis - Remboursement automatisés (télétransmission)		Dispense de l'av	vance des frais a	uprès des profes	sionnels de santé	5
MédecinDirect et Deuxièmeavis.fr		Services inclus	et disponibles dè	ès la prise d'effet	de votre contrat	
Services d'assistance IMA (aide à domicile, présence d'un proche au chevet, garde des						

L'Assureur des garanties santé est L'ÉQUITÉ.

Vos remboursements sont toujours effectués déduction faite du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de la formule choisie. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle en Euros. Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et la franchise de 24 € ainsi que les franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires prévues à l'art. L 160-13 du Code de la Sécurité sociale ne sont pas pris en charge conformément au décret N° 2014-1374 du 18 novembre 2014. Sauf mention contraire, seules les prestations ayant donné lieu à un remboursement du Régime Obligatoire ouvrent droit à un remboursement complémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médecin traitant, il convient de retirer aux remboursements exprimés ci-dessus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honoraires ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

- (1) L'hospitalisation est prise en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux (dont les maisons d'accueil spécialisées), à l'exception des unités ou centres de soins de longue durée (USLD). Pour en savoir plus sur les établissements exclus, nous vous invitons à vous réferer à l'article 11 de la notice d'information. Un délai de carence de trois (3) mois et des limitations sont appliqués sur le poste hospitalisation à compter de la prise de la date d'effet du contrat, sauf en cas d'accident. Pendant ce délai, les garanties honoraires et frais de séjour seront remboursées à hauteur du Ticket modérateur et les forfaits chambre particulière et lit accompagnant seront nuls.
- (2) Un délai de carence de douze (12) mois est établi pour les frais engagés dans un Centre de convalescence.
- (3) Les frais de séjour sont limités à 400% BR en hospitalisation non conventionnée.
- (4) La chambre particulière est prise en charge pour une durée limitée de soixante (60) jours, par an et par bénéficiaire pour toutes les formules.
- * OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie Obstétrique.



NÉOLIANE HOSPISANTÉ

PRODUIT SANTÉ NON RESPONSABLE

DEMANDE D'ADHÉSION

Exemplaire à conserver par l'adhérent 1/2

Sante & prevoyance										Complant	, u oc	711001 701	pai i aaiio	101111 172
NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin										Affaire n	ouvell	le		Avenant
Immeuble Nouvel'R - Bat C – 06200 NICE									Code courtier distributeur :					
www.monneoliane.fr										om du cou				
	él.: 04 92 17 53 58											iisti ibutet	и.	
Tous les champs de ce bulletin sont ob											OBL	ICATOIDE		
ADHÉRENTS - L'adhérent principal et (si plus de 5 enfants à assurer, remplir un s					'adh	ésion de 55	ā ans minir	num.	E mail alia	nt .		IGATOIRE		
, ,	GCONU IO			SIUII)		NÉ(E)	1E	CEVE	E-mail clie					
NOM		<u>'</u>	PRÉNOM			NE(E)		SEXE					.'ADHÉRENT	
Adhérent principal								□M □F						
Conjoint								□ M □ F						
Enfant 1								□ M □ F	-				DHÉRENT	
Enfant 2								\square M \square F	Nº do tálár	hono :				
Enfant 3								\square M \square F						
Enfant 4								\square M \square F						
Enfant 5								□M□F	Code Posta	II :		Ville	:	
Date d'effet souhaitée	nplémenta	re sant	té)	☐ HS 1	no ra se	ous sommes da ance actuel. Aus erez préalablem	ans l'obligation ssi, la date d'eff nent informé. Si n par Néoliane S	de vous assurer et de votre nouve vous n'avez pas	par votre assureu on. Si vous résiliez unes permanence au contrat est sus de complémentair nde d'adhésion sig	de couverture : ceptible de vari e santé, la date	sans cu ier, sans	mul de couve modification	rture avec votre i de tarif. Le cas éc lus tôt au sixième	contrat d'assu- chéant, vous en
									RÉGIA	IE (Ayant	droit)			
BÉNÉFICIAIRES N° DE SÉC	JRITE SU	CIALE			ORG	GANISME D)'AFFILIATI	ON	Régime*			(2) Affilié (3)	COTIS	SATION
Principal					1									
Conjoint						<u> </u>								
☐ Enfant 1														
□ Enfant 3												╅		
☐ Enfant 4												$+$ $\frac{1}{1}$		
□ Enfant 5			1 11											
(1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié au nom	de l'adhére	nt ou du										ous-total		
* Indiquer le régime obligatoire : SS (sécurité sociale),								Réducti	on (cocher si a	applicable) :	□ C	ouple 10%		
TNS (indépendant), Agricole (Exploitant Agricole), Alsace Moselle							Frai	s d'associatio	n, d'assistance	e et de cour	tage (p	oar mois)**	1,0	05€
									(COTISATIO	N ME	NSUELLE		
IJH ACCIDENT (Indemnités journalières	en Indor	nisatio	n Indemnisa	tion Indemr	iontion	Indomnication	on Indemnisa	tion Indomnical	ion Indemnisation	on Indemnisa	ation In	domnication	Indemnisation	Indemnisation
cas d'hospitalisation suite à un accident*) Adhésion possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	457		l l	1				ur 60€ /io					90€ /jour	
BÉNÉFICIAIRES	,	,,			,			COTISATI				, ,	,	
Adhérent principal		2,48€	□ 2,91	€ □3	34€	□ 4,63€	5,50			7,66	€	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Conjoint		2,48€	□ 2,91	€ □3	34€	□ 4,63€	5,50	€ □ 6,36				□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
Enfants uniquement si souscription par l'adhérent princi		_												
☐ Enfant 1		2,48€	2,91			□ 4,63€						□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 2		2,48€	2,91			☐ 4,63€						□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 3		2,48€	2,91			4,63€			-	_		□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
□ Enfant 4 □ 2,48 € □ 2,91 € □ 3,34 € □ Enfant 5 □ 2,48 € □ 2,91 € □ 3,34 €						☐ 4,63€ ☐ 4,63€						8,09 € 8,09 €	☐ 8,95 € ☐ 8,95 €	☐ 9,81 €
Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal								€ □ 0,30		COTISATIO				□ 9,01 €
· Onoisissez les personnes protégées (exemple : Aunerent principal	i + ciliant i)	GOGIIGZ	ia case correspo	Jiluante a i iliu	ommitte c	citotale (exemple	. 40 € /Jour)			JULISALIU	IN IVIE	NOUELLE		
IJH ACCIDENT(Suite)						demnisation 30€ /jour			Indemnisation 160€ /jour					Indemnisation 200€ /jour
BÉNÉFICIAIRES								COTISATION						
☐ Adhérent principal	10,68		11,54€	11,97		12,40€	□ 13,27 €					16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
☐ Conjoint Enfants uniquement si souscription par l'adhérent princi	10,68		11,54€	□ 11,97	€ L	12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29	€ ∟	16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
☐ Enfant 1	10,68	1 _	□ 11,54€	□ 11,97	€ [□ 12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29	€ □	16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
□ Enfant 2	□ 10,68	_	□ 11,54€	☐ 11,97			□ 13,27 €				-	16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €

☐ Enfant 3

☐ Enfant 4

☐ Enfant 5

 □ 12,40 €
 □ 13,27 €
 □ 14,13 €
 □ 14,99 €
 □ 16,29 €
 □ 16,72 €
 □ 17,58 €
 □ 18,45 €

COTISATION MENSUELLE

2

□ 10,68€ □ 11,54€ □ 11,97€

• Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1) • Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /jour)

~	
~1	
7/2023	
-	
ч.	
₫'	
m .	
BA 0	
ď	
œ	
EQC1078A	
Τ.	
ă	
<u>ы</u>	
_	

CAPITAL DÉCÈS/ PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT Adhésion possible de 18 à 64 ans inclus		20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
BÉNÉFICIAIRES							Cotisation						
☐ Adhérent principal	□ 3,36 €	□4,20€	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□ 6,72€	□7,56€	□ 9,24 €	□10,92€	□ 12,60 €	□ 13,44 €	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□17,64€
☐ Conjoint	□ 3,36 €	□4,20€	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□ 6,72€	□7,56€	□ 9,24 €	□10,92€	□ 12,60 €	□ 13,44 €	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□17,64€
									СОТІ	SATION ME	NSUELLE		
*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.													

TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES

O	□ NÉOLIANE HOSPISANTÉ (complémentaire santé)	1						
2	□ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION (suite à un accident uniquement)							
3	□ CAPITAL DÉCÈS / PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT							
	* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)***	1.05€						
	COTISATION TOTALE MENSUELLE							

MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT

PÉRIOD	ICITÉ DE PAIEMENT	MODE DE PAIEMENT	DATE DE PRÉLÈVEMENT		
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle	☐ Semestrielle ☐ Annuelle	☐ Par prélèvement	□5 □10		

Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la présente demande d'adhésion, je certifie les points suivants: je demande mon adhésion au contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'Association GPST. (Groupement pour la Prévoyance et la Santé pour l'ous) à laquelle j'adhère, pour moime et mes Ayants droit présents sur la présente demande d'adhésion. Je déclare avoir reçu sur support durable et pris comaissance des Notices et des statuts mentionnés de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Santé nommé Néoliane rébernée 2032 et les statuts de jestion et au taux de redistribution de l'Assureur mentionnés dans l'article 26 de cette Notice, de l'IPD., ainsi que des statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Prévenir Décis, la Notice valant conditions générales reférencée 2032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Prévenir Décis, la Notice valant conditions générales reférencée 2032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance nommé Néoliane Prévenir Décis, la Notice valant conditions générales reférencée 2032 et les statuts de l'association GPST. De certifie contrate de l'admésion ne autre de l'admésion sont autre autre de l'admésion sont autre de l'admésion sont autre autre de l'admésion sont autre de l'admésion sont autre de l'admésion sont autre autre aut

	4				
FAIT À	LE				

(Préciser l'adresse du lieu de conclusion de l'adhésion)

CACHET ET VISA DU COURTIER DISTRIBUTEUR

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT PRINCIPAL

SIGNATURE DU CONJOINT SI CE DERNIER EST ASSURÉ AU TITRE DE LA GARANTIE IJH ACCIDENT

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Néoliane Santé, gestionnaire de votre contrat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Néoliane Santé

IMPORTANT:

Merci de nous retourner le présent mandat de prélèvement SEPA complété et signé. Les prélèvements sur compte d'éparque ne sont pas autorisés

Identification du payeur Nom/prénoms Code postal Ville	Adresse Pays
Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number – numéro d'identification international du compte ba BIC (Bank Identifier Code – Code international d'identification de votre banque) Type de paiement : Paiement récurrent / rép	le signature
Identification de l'adhérent (si différent du payeur) Nom/prénoms	Adresse

Identification du créancier

Code postal

NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R- Bat C - 06200 NICE Identification Créancier SEPA (ICS) : FR24ZZZ870ADF

Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ)

Pavs

RUM (Référence Unique de Mandat)

La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier

Référence de contrat

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle, Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre comple pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



NÉOLIANE HOSPISANTÉ

PRODUIT SANTÉ NON RESPONSABLE

DEMANDE D'ADHÉSION

Exemplaire à conserver par le courtier distributeur 1/2

Code courtier distributeur :

Nom du courtier distributeur :

iane a conserve	i pai le courtie	i distributeur	1/2
☐ Affaire n	ouvelle	☐ Aver	nant

OBLIGATOIRE

NÉOLIANE SANTÉ

143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R - Bat C – 06200 NICE www.monneoliane.fr

Tél.: 04 92 17 53 58

4	Tous	les	champs	de	ce	bulletin	sont	obligatoires.
---	------	-----	--------	----	----	----------	------	---------------

si plus de 5 enfants à assurer, remplir un	E-mail client :			
NOM	PRÉNOM	NÉ(E) LE	SEXE	LIEU DE NAISSANCE DE L'ADHÉRENT
Adhérent principal			□M□F	Ville de naissance :
Conjoint			□M□F	Code Postal :
Enfant 1			□M□F	Pays de naissance : COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT
Enfant 2			□M□F	COORDONNEES DE L'ADHERENT
Enfant 3			□M□F	N° de téléphone :
Enfant 4			□M□F	Adresse:
Enfant 5			□M□F	Code Postal : Ville :
	1	A 0		

	☐ HS 1		☐ HS 2	☐ HS	B 3 □ HS 4		☐ HS 5		☐ HS 6		
BÉNÉFICIAIRES	N° DE SÉCURITÉ SOCIALE		OR	GANISME D'AFFILI	ATION	Ré	RÉGIME (Ayant (Régime* Principal (1)			Affilié (3)	COTISATION
☐ Principal											
☐ Conjoint											
☐ Enfant 1											
☐ Enfant 2											
☐ Enfant 3											
☐ Enfant 4											
☐ Enfant 5											
(1) Adhérent principal	(2) Conjoint (3) Affilié au nom de l'adhérent ou du conj	oint							Sou	s-total	
	atoire : SS (sécurité sociale),				Ré	duction (d	cocher si ap	plicable) :	☐ Coup	ole 10 %	
TNS (indépendant), Agric	cole (Exploitant Agricole), Alsace Moselle			F	Frais d'association, d'assistance et de courtage (par mois)**				mois)**	1,05€	
							C	OTISATIO	N MENS	SUELLE	

IJH ACCIDENT (Indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à un accident*)						Indemnisation					
Adhésion possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	15€/jour	20€/jour	25€/jour	40€ /jour	50€/jour	60€ /jour	/U€/jour	/5€/jour	80€/jour	90€/jour	100€ /joui
BÉNÉFICIAIRES						COTISATION					
Adhérent principal	□ 2,48€	□ 2,91€	□ 3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□ 7,22 €	□7,66€	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Conjoint	□2,48€	□ 2,91€	□3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□7,22€	□7,66€	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoint											
☐ Enfant 1	□ 2,48€	□ 2,91€	□3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□7,22€	□7,66€	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 2	□ 2,48€	□ 2,91€	□3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□7,22€	□ 7,66 €	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 3	□ 2,48€	□ 2,91€	□3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□7,22€	□ 7,66 €	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 4	□ 2,48€	□ 2,91€	□ 3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□ 7,22 €	□ 7,66 €	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 5	□ 2,48€	□ 2,91€	□ 3,34€	□ 4,63€	□ 5,50€	□ 6,36 €	□ 7,22 €	□ 7,66 €	□ 8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1) • Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /jour) COTISATION MENSUELLE											

☐ IJH ACCIDENT(Suite)		Indemnisation 120€ /jour											
BÉNÉFICIAIRES		COTISATION											
☐ Adhérent principal	□10,68€	□ 11,54€	□11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
□ Conjoint □ 10,68€ □ 11,54€ □ 11,97€ □ 12,40€ □ 13,27€ □ 14,13€ □ 14,99€ □ 16,29€ □ 16,72€ □													
Enfants uniquement si souscription par l'adhérent principal ou le conjoint													
☐ Enfant 1	□10,68€	□ 11,54€	□11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
☐ Enfant 2	□10,68€	□11,54€	□11,97€	□12,40€	□ 13,27 €	□14,13€	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
☐ Enfant 3	□10,68€	□ 11,54€	□11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□14,13€	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
☐ Enfant 4	□10,68€	□ 11,54€	□11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□14,13€	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
☐ Enfant 5	□10,68€	□ 11,54€	□11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□14,13€	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €		
Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1) • Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /iour) COTISATION MENSUELLE													

Exemplaire à conserver par le courtier distributeur 2/2

CAPITAL DÉCÈS/ PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT Adhésion possible de 18 à 64 ans inclus	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
BÉNÉFICIAIRES							Cotisation						
☐ Adhérent principal	□3,36€	□4,20€	□ 5,04 €	□5,88€	□ 6,72€	□7,56€	□9,24€	□10,92€	□ 12,60 €	□13,44€	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□ 17,64 €
☐ Conjoint	□3,36€	□ 4,20 €	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□ 6,72€	□7,56€	□9,24€	□10,92€	□ 12,60 €	□ 13,44 €	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□ 17,64 €
	•							•	(Cotisation r	nensuelle		
*Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.									3 122				

TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES

O	□ NÉOLIANE HOSPISANTÉ (complémentaire santé)	1						
2	□ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION (suite à un accident uniquement)							
3	□ CAPITAL DÉCÈS / PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT							
	* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)***	1.05€						
	COTISATION TOTALE MENSUELLE							

MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT

PÉRIO	DICITÉ DE PAIEMENT	MODE DE PAIEMENT	DATE DE PRÉLÈVEMENT
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle	☐ Semestrielle ☐ Annuelle	☐ Par prélèvement	□5 □10

Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la présente demande d'adhésion, je certifie les points suivants : je demande mon adhésion au contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'Association GPST (Groupement pour la Prévoyance et la Santé pour Tous) à laquelle j'adhère, pour moi en et mes Ayants ont présents sur la présente demande d'adhésion, de déclare avoir require les présentes des informations relatives aux frais de gestion et au taux de redistribution de l'Assureur mentionnés dans l'article, de l'IPD, ainsi que des statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat d'espociation de l'association GPST. Pour les garanties du contrat de l'association GPST. Pour les garanties du contrat d'espociation de l'association GPST. Pour les garanties de l'association GPST. Pour les garanties du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec certificate de la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec

supplication for the pound oxigor and oxigor and oxide act responds to the oxide action for the oxide action for the oxide action oxide action for the oxide				
FAIT ÀLE				L

(Préciser l'adresse du lieu de conclusion de l'adhésion)

EQC1078A_BA_07/2023

CACHET ET VISA DU COURTIER DISTRIBUTEUR

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT PRINCIPAL

SIGNATURE DU CONJOINT SI CE DERNIER EST ASSURÉ AU TITRE DE LA GARANTIE IJH ACCIDENT

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Néoliane Santé, gestionnaire de votre contrat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Néoliane Santé

IMPORTANT:

Merci de nous retourner le présent mandat de prélèvement SEPA complété et signé. Les prélèvements sur compte d'épargne ne sont pas autorisés.

Identification du payeur Nom/prénoms Code postal Ville	Adresse Pays
Coordonnées du compte à débiter : IBAN (International Bank Account Number – numéro d'identification international du compte beneficielle de la	Fait à le signature
Identification de l'adhérent (si différent du payeur) Nom/prénoms	Adresse

Identification du créancier

Code postal

NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R- Bat C - 06200 NICE Identification Créancier SEPA (ICS) : FR24ZZZ870ADF

Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ)

Pavs

RUM (Référence Unique de Mandat)

La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier

Référence de contrat

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle, Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre comple pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



NÉOLIANE HOSPISANTÉ DEMANDE D'ADHÉSION

Santé <mark>&</mark> prévoyance	PRODUIT SANTE NON RESPONSABLE	Exemplaire à conserver par Néoliane	Santé 1/
NÉOLIANE SANTÉ		Affaire nouvelle	Avenant

143 Boulevard René Cassin

mmeuble Nouver'R - Bat C – 06200 NICE www.monneoliane.fr							Co	de courtier	distrib	uteur :		
Tél.: 04 92 17 53 58 Nom du courtier distributeur :												
↑ Tous les champs de ce bulletin sont obli	gatoires.											
ADHÉRENTS - L'adhérent principal et s	on conjoint	doivent ê	tro ânóc à l'a	dhácian da 5	5 ane minin	num			OBLIG/	ATOIRE		
si plus de 5 enfants à assurer, remplir un se	cond formu	laire d'adh	nésion)	allesion de 5	o ans mini	E-mail client :						
NOM		PRÉNOM		NÉ(E	NÉ(E) LE SEXE LIEU DE NAISSANCE DE L'ADHÉRE							
Adhérent principal				`		□M□F	Ville de nais	ssance :				
Conjoint							Code Postal	l:				
Enfant 1							Pays de nai					
Enfant 2						□M□F		COORDO	NNÉES	DE L'A	DHÉRENT	
Enfant 3						□ M □ F	N° de télép					
Enfant 4						□M□F	Adresse :					
Enfant 5						□M□F	Code Postal					
Ab Sous réserve de l'acceptation de cette date par votre assureur actuel et du paiement de la première colisation. La date d'effet d'otre adhésion figurera dans le certificat d'adhésion. Si vous résiliez votre contrat actuel au titre de votre droit à résiliation infra annuell nous sommes dans l'obligation de vous assurer une permanence de couverture sans cumul de couverture avec votre contrat d'assu rance actuel. Aussi, la date d'effet de votre nouveau contrat net est usceptible de varier, sans modification de tarif. Le cas échéant, vous e serez préalablement informé. Si vous n'avez pas de complémentaire santé, la date d'effet est fixée au plus tôt au sixième jour suivant l date de réception par Néoliane Santé de la demande d'adhésion signée. NÉOLIANE HOSPISANTÉ (complémentaire santé) HS 1 HS 2 HS 3 HS 4 HS 5 HS 6												
NEOLIANE HOSPISANTE (com	plėmentaire sa	antė)	☐ HS 1	☐ HS	52	☐ HS 3				HS 5		☐ HS 6
BÉNÉFICIAIRES N° DE SÉCU	RITÉ SOCIA	LE	0	RGANISME I	D'AFFILIATI	ON	RÉGIM Régime*	IE (Ayant d Principal (1) C		Affilié (3)	COTIS	SATION
□ Principal □												
Conjoint L L L L L L L L L L L L L L L L L L L												
Enfant 1		السلا										
Enfant 2												
☐ Enfant 3												
□ Enfant 5		1 1 11										
(1) Adhérent principal (2) Conjoint (3) Affilié au nom d									Sou	s-total		
* Indiquer le régime obligatoire : SS (sécurité sociale),						Réductio	on (cocher si a	pplicable) :	☐ Coup	le 10 %		
TNS (indépendant), Agricole (Exploitant Agricole), Alsace Moselle					Frais	s d'association	·		- "			05€
							C	COTISATION	N MENS	UELLE		
IJH ACCIDENT (Indemnités journalières e	n Indemnisa	tion Indemni	sation Indemnisa	tion Indemnisat	ion Indemnisat	ion Indemnisation	on Indemnisatio	n Indemnisat	ion Indem	nisation	Indemnisation	Indemnisation
cas d'hospitalisation suite à un accident*) Adhésion possible jusqu'à 75 ans inclus à l'adhésion	15€ /jo	our 20€ /	jour 25€ /jo	ur 40€ /jo	ur 50€/jo	ur 60€ /joเ	ır 70€/jou	r 75€/jo	ur 80€	:/jour	90€ /jour	100€ /jour
BÉNÉFICIAIRES						COTISATIO	ON					
Adhérent principal	2,48								_	8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
Conjoint Enfants uniquement si souscription par l'adhérent princip	2,48		91€ □ 3,34	€ 4,63	€ □ 5,50	€ □ 6,36 €	□ 7,22 €	□ 7,66	€ ∟8	8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 1	2,48		91€ □ 3,34	€ 4,63	€ 5,50	€ □ 6,36 €	7,22 €	□ 7,66	€ □8	8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 2	□ 2,48	3€ □2,9	91€ □3,34	€ 4,63	€ □ 5,50	€ □ 6,36 €	7,22 €	□ 7,66 €	€ □8	8,09€	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 3	□ 2,48	3€ □ 2,9	91€ □ 3,34	€ 4,63	€ □ 5,50			□ 7,66 ፥	€ □8	8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
□ Enfant 4	□ 2,48	_			_					8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
☐ Enfant 5	2,48					€ □ 6,36 €				8,09 €	□ 8,95 €	□ 9,81 €
Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal	+ enfant 1) • Coch	nez la case corre	spondante å l'indemr	lité choisie (exemple	e : 40 € /jour)			OTISATION	N MENS	UELLE		
THE ACCIDENT OF THE	Indemnisation	Indemnisatio	n Indemnisation	Indemnisation	Indemnisation	Indemnisation	Indemnisation	Indemnisatio	n Indemr	nisation	Indemnisation	Indemnisation
	110€ /jour	120€ /jou	ır 125€ /jour	130€ /jour	140€ /jour		160€ /jour	175€ /jou	r 180€	/jour	190€ /jour	200€ /jour
BÉNÉFICIAIRES ☐ Adhérent principal	□10,68€	□ 11,54€	□ 11,97€	□12,40€	□ 13,27 €	COTISATION □ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29 €		5,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
□ Conjoint	□ 10,68€	□ 11,54€		□ 12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	16,29 €		5,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
Enfants uniquement si souscription par l'adhérent princip			, 0							,	,000	,
☐ Enfant 1	10.006	□ 11,54€	□ 11,97€	□ 12,40€	□ 13,27 €	□ 14,13 €	□ 14,99 €	□ 16,29 €	□ 16	5,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
☐ Enfant 2	□ 10,68€		_				-					
_	□ 10,68€	□ 11,54€	□ 11,97€	□12,40€	□ 13,27 €	□14,13€	□ 14,99 €	□ 16,29 €		5,72 €	□ 17,58 €	□ 18,45 €
□ Enfant 3 □ Enfant 4			□ 11,97€ □ 11,97€				-	☐ 16,29 € ☐ 16,29 € ☐ 16,29 €	□ 16	5,72 € 5,72 € 5,72 €	☐ 17,58 € ☐ 17,58 € ☐ 17,58 €	☐ 18,45 € ☐ 18,45 € ☐ 18,45 €

• Choisissez les personnes protégées (exemple : Adhérent principal + enfant 1) • Cochez la case correspondante à l'indemnité choisie (exemple : 40 € /jour)

COTISATION MENSUELLE

2

Exemplaire à conserver par Néoliane Santé 2/2

CAPITAL DÉCÈS/ PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT Adhésion possible de 18 à 64 ans inclus	15 000 €	20 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	70 000 €	75 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €
BÉNÉFICIAIRES							Cotisation						
☐ Adhérent principal	□ 3,36 €	□4,20€	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□ 6,72€	□7,56€	□9,24€	□10,92€	□ 12,60 €	□13,44€	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□ 17,64 €
☐ Conjoint	□ 3,36 €	□4,20€	□ 5,04 €	□ 5,88 €	□6,72 €	□7,56€	□9,24€	□10,92€	□ 12,60 €	□13,44€	□ 14,28 €	□ 15,96 €	□ 17,64 €
									сот	SATION ME	NSUELLE		
"Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Les bénéficiaires peuvent être désignés par écrit par l'Assuré sur papier libre, en précisant leur nom, nom de naissance, tous les prénoms, dates et lieu de naissance, adresse complète et quote-part éventuelle. À défaut d'une telle désignation : le bénéficiaire en cas de décès est le le conjoint survivant l'Assuré non séparé de corps judiciairement, à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'Assuré.													onjoint survivant de

TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES

0	□ NÉOLIANE HOSPISANTÉ (complémentaire santé)					
2	□ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION (suite à un accident uniquement)					
3	□ CAPITAL DÉCÈS / PTIA* CAPITAL PAR ACCIDENT					
	* Perte Totale et Irréversible d'Autonomie Frais d'assistance, d'association et de courtage (par mois)***	1.05€				
	COTISATION TOTAL F MENSUEL LE					

MODE ET PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT

PÉRIODICITÉ DE PAIEMENT		MODE DE PAIEMENT	DATE DE PRÉLÈVEMENT
☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle	☐ Semestrielle ☐ Annuelle	☐ Par prélèvement	□5 □10

Pour chacune de mes adhésions spécifiées sur la présente demande d'adhésion, je certifie les points suivants : je demande mon adhésion au contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'Association GPST (Groupement pour la Prévoyance et la Santé pour Tous) à laquelle j'adhère, pour moi en et mes Ayants ont présents sur la présente demande d'adhésion, de déclare avoir require les présentes des informations relatives aux frais de gestion et au taux de redistribution de l'Assureur mentionnés dans l'article, de l'IPD, ainsi que des statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat Prévoyance normé Néoliane Prévenir l'Decès, la Notice valant conditions générales reférencée 20032 et les statuts de l'association GPST. Pour les garanties du contrat d'espociation de l'association GPST. Pour les garanties du contrat de l'association GPST. Pour les garanties du contrat d'espociation de l'association GPST. Pour les garanties de l'association GPST. Pour les garanties du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certific des la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec certificate de la la limité du contrat de l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec certificate l'association GPST. Jec

oxplicition at the pourte oxigor i adags at papier at outs at incident contractable. 9,000 mole at outstand of 0,000 mole				
FAIT À	Ш			

(Préciser l'adresse du lieu de conclusion de l'adhésion)

CACHET ET VISA DU COURTIER DISTRIBUTEUR

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT PRINCIPAL

SIGNATURE DU CONJOINT SI CE DERNIER EST ASSURÉ AU TITRE DE LA GARANTIE IJH ACCIDENT

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Néoliane Santé, gestionnaire de votre contrat à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Néoliane Santé

IMPORTANT: Merci de nous retourner le présent mandat de prélèvement SEPA

complété et signé. Les prélèvements sur compte d'épargne ne sont pas autorisés

Identification du payeur Fait à signature

Code postal

Identification de l'adhérent (si différent du payeur)

Identification du créancier

Identification du mandat (réservé à NÉOLIANE SANTÉ)

Pays

Adresse

RUM (Référence Unique de Mandat)

La RUM vous sera communiquée ultérieurement sur votre échéancier

NÉOLIANE SANTÉ 143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R- Bat C - 06200 NICE Identification Créancier SEPA (ICS) FR24ZZZ870ADF

Nom/prénoms

Référence de contrat

Les données personnelles collectées sur ce mandat SEPA sont conservées de manière sécurisée par Néoliane Santé pour la durée nécessaire à leurs finalités, soit tant que durent les prélèvements au titre du contrat d'assurance souscrit ou jusqu'à apuration de la dette, le cas échéant. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter la notice d'information de votre contrat.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle, Toute demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre comple pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Produit distribué par **NÉOLIANE SANTÉ** − 143 Boulevard René Cassin − Immeuble Nouvel'R- Bat C - 06200 NICE − SAS au capital de 2 000 000 € − RCS Nice sous le N° B 510 204 274 − Intermédiaire en assurances − Immatriculé à l'Orias sous le N° 09 050 488 (www.orias.fr). Produit assuré par **L'ÉQUITÉ** − 2 me Pillet-Will − 75009 PARIS − SA au capital de 26 469 320 € − RCS Paris sous le N° 8 572 084 697 00059 − Entreprise régie par le Code des assurances − Société appartemant au Groupe GENERAL limmatriculé sur le registre Italien des groupes d'assurances sous l'oroduit prévoyance assuré par **PREPAR-IARD** − Immeuble Le Village, Quartier Valmy − 32 Place Ronde − CS 20243 − 92981 Paris La Délense Cedex − SA au capital de 800 000 € − RCS Nanterre sous le N°343 158 036 − N° LE1: 9695008UHMH300711862 − Entreprise régie par le Code des as Produit assisté par **IMA ASSURANCES** − 118 avenue de Paris − CS 4000 − 79 033 Nichte 9 − SA au capital de 157 000 000 € entièrement libré → RCS Niort sous le N°341 511 632 − Entreprise régie par le Code des as Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR − 4 place de Budapest − CS 92459 − 75436 Paris Cedex 09.

EXEMPLES

DE REMBOURSEMENTS

Ces exemples sont conformes aux engagements UNOCAM signés le 14 février 2019. Les calculs effectués sont en fonction de la base de remboursement de la Sécurité Sociale en vigueur depuis le 01/01/2022.

Les exemples de remboursements ci-dessous n'ont pas de valeur contractuelle. Ils s'adressent à un bénéficiaire adulte résidant en France métropolitaine, respectant le parcours de soins coordonné et non exonéré du ticket modérateur (donc non pris en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire).



U l	10	SPI	TA	LIS	ATI	ON
-----	----	-----	----	-----	-----	----

THE THE SATION		пот	под	поо	поч	ทอง	поо
FORFAIT JOURNALIER	Dépense	20€	20€	20€	20€	20€	20€
HOSPITALIER (hébergement)	Remboursement du RO	0€	0 €	0€	0€	0€	0€
(Hebergerhorit)	Remboursement Néoliane HospiSanté	20€	20€	20€	20€	20€	20€
	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	0€	0€	0€
CHAMBRE PARTICULIÈRE	Dépense	NC	NC	NC	NC	NC	NC
(sur demande du patient)	Remboursement du RO	0€	0€	0€	0€	0€	0€
	Remboursement Néoliane HospiSanté	40 €	75€	90 €	45 €	75 €	90 €
	RESTE À CHARGE			Selon dépen	se engagée		

Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé. Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé.

FRAIS DE SÉJOUR EN	Dépense	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €	745,54 €
SECTEUR PRIVÉ	Remboursement du RO	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €	721,54 €
	Remboursement Néoliane HospiSanté	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €	24 €

0€

RESTE À CHARGE

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 745.54€

			Honoraires	médecins adhéi	rents OPTAM ou	OPTAM-CO	
OPÉRATION EN SECTEUR	Dépense	355 €	355 €	355 €	355 €	355 €	355 €
PRIVÉ : honoraires chirurgien	Remboursement du RO	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70€
	Remboursement Néoliane HospiSanté	83,30 €	83,30 €	83,30 €	0€	83,30 €	83,30 €
	RESTE À CHARGE	0€	0€	0€	83,30 €	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 271,70€ (dont 24€ de participation forfaitaire, pour toute opération de plus de 120€)

		Hor	noraires médecii	ns secteur 2 (no	n adhérents OP	TAM ou OPTAM-	CO)
OPÉRATION EN SECTEUR	Dépense	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €	447 €
PRIVÉ : honoraires chirurgien	Remboursement du RO	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €	271,70 €
or ill di giori	Remboursement Néoliane HospiSanté	135,85 €	175,30 €	175,30 €	0€	175,30 €	175,30 €
	RESTE À CHARGE	39,45 €	0€	0€	175,30 €	0€	0€

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 271,70€ (dont 24€ de participation forfaitaire, pour toute opération de plus de 120€)

Séjours sans actes lourds

L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs

honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé. Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public.

Remboursement Néoliane HospiSanté 654,02 € 654,02 € 654,02 € 654,02 € 654,02 €	654.02 €
SECTEUR PUBLIC Remboursement du RO 2 616,10 € 2 616,10 € 2 616,10 € 2 616,10 € 2 616,10 € 2 616,10 € 2 616,10 €	2 616,10 €
FRAIS DE SÉJOUR EN Dépense 3 270,12 € 3 270,12 € 3 270,12 € 3 270,12 € 3 270,12 € 3 270,12 €	3 270,12 €

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 3 270,12€

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

\$ SOINS COURANTS		HS1	HS2	HS3	HS4	HS5	HS6
		Н	onoraires méd	ecins secteur 1	l (généralistes	ou spécialiste	s)
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	25€	25 €	25€	25 €	25 €	25 €
TRAITANT GÉNÉRALISTE	Remboursement du RO	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €
pour un patient de plus de 18 ans	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	7,50 €	7,50 €	7,50 €
10 4115	RESTE À CHARGE	8,50 €	8,50 €	8,50 €	1€	1€	1€
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 25€							
CONCLUTATION PÉDIATRE	Dépense	32€	32 €	32€	32 €	32 €	32 €
CONSULTATION PÉDIATRE pour enfant de moins de	Remboursement du RO	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
6 ans	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	9,60 €	9,60 €	9,60 €
	RESTE À CHARGE	9,60 €	9,60 €	9,60 €	0€	0€	0€
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 32€		20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE pour un	Dépense	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
patient de plus de 18 ans	Remboursement du RO	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
(gynécologie, ophtalomologie,	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	9€	9€	9€
dermatologie, etc.)	RESTE À CHARGE	10€	10€	10€	1€	1€	1€
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 30€			Honoraires n	nédecins adhé	rents OPTAM o	u OPTAM-CO	
	Dépense	32€	32 €	32 €	32 €	32 €	32 €
CONSULTATION PÉDIATRE	Remboursement du RO	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €	22,40 €
pour enfant de moins de 6 ans	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	9,60 €	9,60 €	9,60 €
O dris	RESTE À CHARGE	9.60 €	9,60 €	9,60 €	0€	0€	0€
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 32€		.,	.,	.,			
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €	44 €
SPÉCIALISTE pour un	Remboursement du RO	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalomologie,	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	9€	23 €	23 €
dermatologie, etc.)	RESTE À CHARGE	24 €	24 €	24 €	15 €	1€	1€
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 30€						TALL OPTA	14 00\
	Dánana	Honoi 55 €	aires médecina 55 €	s secteur 2 (no 55 €	n adherents Ol 55 €.	PTAM OU OPTA 55 €.	M-CO) 55 €
CONSULTATION PÉDIATRE	Dépense						
pour enfant de 2 à 16 ans	Remboursement du RO	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €	16,10 €
	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	6,90 €	18,40 €	38,90 €
Base de remboursement du Régime Obligatoire : 23€	RESTE À CHARGE	38,90 €	38,90 €	38,90 €	32 €	20,50 €	0€
CONSULTATION MÉDECIN	Dépense	57 €	57 €	57 €	57 €	57 €	57 €
SPÉCIALISTE pour un	Remboursement du RO	15,10 €	15,10 €	15,10 €	15,10 €	15.10 €	15,10 €
patient de plus de 18 ans	Remboursement Néoliane HospiSanté	0€	0€	0€	6,90 €	18,40 €	40,90 €
(gynécologie, ophtalomologie, dermatologie, etc.)	RESTE À CHARGE	• 41,90 €	41,90 €	41,90 €	35 €	23,50 €	1€
adminatologio, oto.)	neste a charge	41,50€	41,90 €	41,50€	JJ €	23,30 €	Ιŧ

Λ

Base de remboursement du Régime Obligatoire : 23€

Pas d'exemple de remboursement sur les postes optiques, dentaires et audioprothèses. Le produit Néoliane HospiSanté ne prend pas en charge les frais optiques, dentaires et en audioprothèses et ne propose pas le remboursement des paniers 100% Santé.

LES SOLUTIONS POUR LA PRÉVOYANCE



IJH : Indemnités Journalières en cas d'Hospitalisation par accident

Il est important de pouvoir se consacrer sereinement à sa convalescence. Pour faire face au quotidien, bénéficiez du versement d'une allocation journalière en cas d'hospitalisation suite à un accident.

À partir de 2,48 € par mois,

vous bénéficiez des avantages suivants :

- Versement d'une allocation allant jusqu'à 200 €/jour
- Durée maximum de garantie : 1 an
- Couverture jusqu'à l'âge de 82 ans inclus
- · Possibilité d'assurer vos enfants



W	>
(€))



	Allocation	Cotisation mensuelle par Assuré ⁽¹⁾
IJ 15	15€ /jour	2,48 €
IJ 20	20€/jour	2.91€
IJ 25	25€/jour	3.34€
IJ 40	40 € /jour	4.63€
IJ 50	50€/jour	5.50€
IJ 60	60€ /jour	6.36€
IJ 70	70€/jour	7.22€
IJ 75	75€/jour	7.66€
IJ 80	80€/jour	8.09€
IJ 90	90€/jour	8.95€
IJ 100	100€/jour	9.81€
IJ 110	110€/jour	10.68€
IJ 120	120 € /jour	11.54€
IJ 125	125€ /jour	11.97€
IJ 130	130 € /jour	12.40€
IJ 140	140€/jour	13.27€
IJ 150	150€/jour	14.13€
IJ 160	160 € /jour	14.99€
IJ 175	175€ /jour	16.29€
IJ 180	180€/jour	16.72€
IJ 190	190 € /jour	17.58€
IJ 200	200€/jour	18.45€

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2023

Caractéristiques de l'offre IJH:

- Aucune formalité médicale
- Franchise de 24 heures
- Allocation totalement exonérée d'impôts
- Formule cumulable à tout type de garantie
- Offre accessible jusqu'à 80 ans inclus à l'adhésion



ANNULATION DE VOTRE ADHÉSION EN CAS DE DÉMARCHAGE À **DOMICILE**

En application du Code de la consommation, articles L.121-23 à L.121-2.

Si vous annulez votre adhésion, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.

Conditions: Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par courrier

Utiliser l'adresse figurant au dos et l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Date et signature

|--|

« Je soussigné(e)	_	_				
Nom :		Prén	om :			
Demeurant :						
Code Postal :		Ville :				
Nature des biens ou des services commandés :						
Date de l'adhésion :						
Numéro d'adhérent :						
déclare renoncer à mon adhésion au contrat susvisé et demande le remboursement des						
cotisations versées.»						



Complémentaire santé

Pour suivre tous vos remboursements, rendez-vous sur : www.monneoliane.fr



Produit distribué par **NÉOLIANE SANTÉ** – 143 Boulevard René Cassin – Immeuble Nouvel'R - Bat C – 06200 NICE – SAS au capital de 2 000 000 € – RCS Nice N°B 510 204 274 - Intermédiaire en assurances – Immatriculé à l'Orias sous le № 09 050 488 (www.

Produit assuré par **L'ÉQUITÉ** − 2 rue Pillet-Will - 75009 PARIS − SA au capital de 26 469 320 € − RCS Paris N°B 572 084 697 00059 − Entreprise régie par le Code des assurances − Société appartenant au Groupe GENERAL limmafriculés ur le registre Italien des groupes d'assurances sous le N° 026.

Produit assisté par **IMA ASSURANCES** – 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9 – SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré – RCS Niort N°481 511 632 – Entreprise réjei par le Code des assurances.

Sociétés soumises au contrôle de l'ACPR – 4 place de Budapest -CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

143 Boulevard René Cassin Immeuble Nouvel'R- 06200 NICE www.neoliane.fr